

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 17 JUIN 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 17 juin à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de Ventron, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire.

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 13

Etaient présents : Brigitte VANSON, Patrick KESSLER, Christian CUNY, Céline HEITZ, Amélie ABEL, Kévin MARTIN, Charly JEANDEL, Sylviane LAPRÉVOTE, Régis PARMENTIER, Patrick BROLIS.

Procuration(s) : Nadia VALENTIN pouvoir à Amélie ABEL, Pascal JEANDEL pouvoir à Sylviane LAPRÉVOTE, Cédric BRYLKA pouvoir à Brigitte VANSON.

A été nommée secrétaire de séance : Madame Amélie ABEL assisté(e) de Mme SCUDERIN Gisèle, Secrétaire.

Date de la convocation : 12/06/2025

Date d'affichage liste délibérations : 19/06/2025

La séance est ouverte à 20h

Le Procès-Verbal du 13/05/2025 est adopté.

Tarif redevance Barnum et Halle 2025

Mme le Maire donne la parole à Mr Christian CUNY qui informe que la commune s'est dotée de 2 nouveaux barnums de 4x6m chacun et que la Halle sera opérationnelle à l'automne 2025. Il convient donc de fixer un tarif de location pour l'année 2025. Les élus ont pu étudier la proposition tarifaire qui leur a été envoyée en amont. Mr Régis PARMENTIER fait remarquer que la redevance pour la Halle aux particuliers extérieurs à Ventron n'est pas assez élevée, l'écart entre cette dernière et celle des vétérnats n'est pas significatif. Il faudrait au moins que la redevance soit le double de celle que paieront les vétérnats. Suite à un tour de table, il est décidé de fixer la redevance de la Halle pour les particuliers extérieurs à Ventron à 400 €. De même, la redevance pour les barnums est tranchée à 25€ l'unité pour un week-end, uniquement pour les vétérnats et gratuit pour les associations vétérnates.

Locations diverses		Tarif 2025
Barnum alu 4x6m uniquement pour les vétérnats	l'unité/week end	25,00 €
Barnum alu 4x6m uniquement pour les associations vétérnates	l'unité/week end	gratuit
Location de la Halle + chalet		
Location association vétérnate à but non lucratif		gratuit et sans caution

Manifestation particulier habitant de Ventron (sur justificatif de domicile)		150 € + 500 € de caution encaissée si dégradations
Manifestation particulier extérieur à Ventron		400 € + 1000 € de caution encaissée si dégradations
Manifestations entreprises et association véternates et association à but lucratif		200 € + 1000 € de caution encaissée si dégradations
Pot apéritif (mariage...)		50,00 € et sans caution

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve les redevances barnums et Halle pour l'année 2025 comme indiqué ci-dessus.

Tarifs redevances communales 2026

Mr Christian CUNY présente les propositions de redevances communales 2026 que les conseillers ont pu consulter en amont. Mr Charly JEANDEL demande à ce que soit précisé « au-delà du quota » pour le prix des photocopies aux associations.

Tarif 2026 - Redevances communales	Unités	Tarifs 2026
Cimetière		
Concession cimetière 30 ans	m ² (soit 2 m ² (2p) soit 4 m ² (4p))	85,00 €
Location case colombarium 5 ans	2 à 3 urnes	110,00 €
Location case colombarium 5 ans	5 à 6 urnes	220,00 €
Location case colombarium 10 ans	2 à 3 urnes	220,00 €
Location case colombarium 10 ans	5 à 6 urnes	440,00 €
<i>Emplacement location cavurne définir la durée ? En prévision</i>	1m ²	à définir
Bois de chauffage (délibération du 30 septembre 2024)		
Bois de chauffage jusqu'à 10 st en TTC dont tva 10% pour les résidences principales	Le stère TTC	57,00 €
Bois de chauffage jusqu'à 4 st en TTC dont tva 10% pour les résidences secondaires	Le stère TTC	
Bois en grumes en TTC dont tva 10%	le m3	37,00 €
<i>L'inscription est à faire en Mairie par le biais d'un coupon à remplir puis à retourner avant le 15 novembre (année n-1) dans la limite d'un lot par foyer et dans le cadre d'une consommation personnelle uniquement.</i>		

Locations diverses		
Garage des places (non loué actuellement)	l'unité mensuel	120,00 €
Garage communal	l'unité mensuel	31,00 €
Essarts communaux	année	155,00 €
Barnum alu 4x6m uniquement pour les vétérnats	l'unité/week end	25,00 €
Barnum alu 4x6m uniquement pour les associations vétérnates	l'unité/week end	gratuit
Service photocopie		
photocopie A4 recto	l'unité	0,30 €
photocopie A4 recto verso ou A3 recto	l'unité	0,50 €
photocopie A3 recto verso	l'unité	0,60 €
Photocopie aux associations vétérnates (au-delà du quota instauré par délibération du 30 septembre 2024)		
photocopie A4 recto	l'unité	0,30 €
photocopie A4 recto verso	l'unité	0,50 €
photocopie A3 recto	l'unité	0,50 €
photocopie A3 recto verso	l'unité	0,60 €
Service chauffage via la chaufferie bois		
Coût KWH	KWH	0,06 €
Abonnement annuel TTC non révisable pour une durée de 10 ans (échéance 12/05/2035)	Annuel	450,40 €
Service exceptionnel		
Mise à disposition personnel technique - jour (sans véhicule)	heure	32,00 €
Mise à disposition personnel technique - dimanche et jour férié (sans véhicule)	heure	53,00 €
Mise à disposition personnel technique - nuit (sans véhicule)	heure	63,00 €
Tarif horaire camion (75 €) + conducteur (63 €)	heure	138,00 €
Tarif horaire tracteur (50 €) + conducteur (63 €)	heure	113,00 €
Tarif horaire tractopelle (74 €) + conducteur (63€)	heure	137,00 €
Droits de place		
Fête foraine (mini 16 €)	m ²	gratuit
Vente non alimentaire	journée	60,00 €
Vente alimentaire		gratuit
Vente alimentaire Food Truck	à l'année	50,00 €
Salle des fêtes		
Assemblées générales		gratuit et sans caution
Spectacles gratuits		gratuit et sans caution

Manifestations particuliers EXTERIEURS à Ventron , Manifestations entreprises Véternates, Location associations de Ventron à but lucratif		200 € + 1000 € de caution encaissée si dégradations
Manifestations particuliers habitants à Ventron (justificatif de domicile)		150 € + 500 € de caution encaissée si dégradations
Location associations de VENTRON et location vaisselle à but non lucratif		gratuit et sans caution
Pot apéritif (mariage,)		85 € et sans caution
Location vaisselle pour les véternats (particuliers + entreprises + associations à but lucratif)		
Location vaisselle pour forfait traiteur		50,00 €
Location vaisselle pour forfait vin d'honneur		25,00 €
Location vaisselle pour particuliers hors commune		
Location vaisselle pour forfait traiteur		80,00 €
Location vaisselle pour forfait vin d'honneur		60,00 €
Pénalités		
Forfait vaisselle sale		100,00 €
Forfait Ménage salle des fêtes		100,00 €
Forfait petit matériel détérioré		110,00 €
Gobelet endommagé ou non rendu	l'unité	0,70 €
Location de la Halle + chalet		
Location association véternate à but non lucratif		gratuit et sans caution
Manifestation particulier habitant de Ventron (sur justificatif de domicile)		150 € + 500 € de caution encaissée si dégradations
Manifestation particulier extérieur à Ventron		400 € + 1000 € de caution encaissée si dégradations
Manifestations entreprises et association véternates et association à but lucratif		200 € + 1000 € de caution encaissée si dégradations
Pot apéritif (mariage...)		50,00 € et sans caution
Encarts publicitaires		

1 parution ¼		80,00 €
1 parution 1/2		160,00 €
1 parution 1/8		53,00 €
1 parution 1/16		35,00 €
page de couv couleur		700,00 €
page intérieure couleur		320,00 €
Tarifs garderie ALSH suivant quotient familial		
Demi-journée	suivant quotient familial	6,90 € ou 7,00 €
Journée	suivant quotient familial	13,60 € ou 14,60 €
Semaine	suivant quotient familial	46 € ou 51 €
Forfait ALSH si absence non excusée (1/2 journée, journée)	quelque soit le QF	7,50 €
participation supplémentaire ALSH pour chaque sortie onéreuse	l'unité quelque soit le QF	2,20 €
Supplément Mini camp (quelque soit le QF)	durée du mini camp	21,00 €
Garderie périscolaire (la 1/2 heure)	suivant quotient familial	0,70 € ou 0,80 €
Forfait garderie périscolaire absence non excusée	quelque soit le quotient familial	4,00 €
Transport scolaire		
Remboursement de carte de transports Région Grand Est pour les élèves fréquentant le collège de Cornimont. Les demandes de remboursement devront être transmises en mairie avant le 31 octobre de l'année scolaire en cours.	par année scolaire et par enfant	90 € sur présentation d'un justificatif de paiement nominatif + RIB
Cantine		
Prix repas à la cantine (suivant QF)	suivant QF	4.80 € ou 4.90 €
Repas cantine commandé et non annulé	l'unité quelque soit le QF	5,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve les redevances communales pour l'année 2026 comme indiqué ci-dessus.

Renouvellement adhésion au groupement de commande sel de déneigement 2025-2026

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la possibilité d'adhérer au groupement de commandes de sel de déneigement avec les communes de CORNIMONT, LA BRESSE et SAULXURES SUR MOSELOTTE. La commune avait déjà choisi d'adhérer pour les saisons précédentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de renouveler l'adhésion de la commune au groupement de commande de sel de déneigement et désigne Mr Patrick BROLIS référent titulaire et Mme Brigitte VANSON suppléante.

Mise en place du Contrat d'Engagement Éducatif pour des missions temporaires au sein de la structure ALSH

Le Maire informe l'assemblée que la commune a reçu des demandes d'emploi de jeunes mineurs pour l'animation au sein de l'ALSH. Elle précise qu'il existe un contrat d'engagement éducatif (CEE), créé par le décret n° 2006-950 du 28 juillet 2006 relatif à l'engagement éducatif pris pour l'application de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif.

Le CEE est un contrat de travail de droit privé, spécifique, destiné aux animateurs et aux directeurs des accueils collectifs de mineurs. Il fait l'objet de mesures dérogatoires au droit du travail en ce qui concerne le temps de travail, le repos du salarié et la rémunération.

En outre, aucune disposition législative ou réglementaire ne fait obstacle, en matière de fonction publique territoriale, au recrutement par une collectivité territoriale de titulaires de contrat d'engagement éducatif. Par conséquent, les collectivités territoriales peuvent conclure des contrats d'engagement éducatif en vue de l'organisation d'accueils collectifs de mineurs dès lors qu'il s'agit de satisfaire à un besoin occasionnel de recrutement et qu'elles sont responsables de l'organisation de ce type d'activités.

Enfin, il est rappelé que la personne recrutée doit justifier des qualifications exigées et qu'elle doit être affectée à des fonctions d'animation et d'encadrement durant un temps spécifique.

La durée de l'engagement ne peut être supérieure à 80 jours de travail sur 12 mois consécutifs (article L.432-4 du Code de l'action sociale et des familles).

La rémunération des personnes titulaires d'un CEE ne peut être inférieure à **4,30 fois le montant du salaire minimum de croissance par jour, soit 51,08 € brut/jour (valeur au 1^{er} mai 2025)**. Lorsque les fonctions exercées supposent une présence continue auprès des publics accueillis, la nourriture et l'hébergement sont intégralement à la charge de l'organisateur de l'accueil et ne peuvent en aucun cas être considérés comme des avantages en nature (article D. 432-2 du Code de l'action sociale et des familles).

Le Maire propose la création d'un ou plusieurs emploi(s) non permanent(s) et le recrutement d'un ou plusieurs contrat(s) d'engagement éducatif pour les fonctions d'aide animateur à temps complet durant les vacances scolaires.

Elle propose de fixer la rémunération des bénéficiaires du CEE et selon leur emploi comme suit :

- | | |
|------------------------------|-----------------------------|
| - Animateur diplômé | 64,00 € brut/jour travaillé |
| - Animateur stagiaire BAFA | 55,00 € brut/jour travaillé |
| - Aide animateur non diplômé | 51,08 € brut/jour travaillé |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité accepte la proposition de Mme le Maire.

Échange parcelles communales AI 279-280-285p contre la parcelle AI264 de M. Dominique MUNSCH en vue de soumis forestier

Mme le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'en date du 30/09/2024, par délibération n° 92/2024, ils l'ont autorisée à procéder à l'échange des parcelles communales AI279-280 et 285p contre la parcelle forestière de Mr Dominique MUNSCH cadastrée AI264 en vue de l'ajouter au soumis forestier.

Suite au bornage, la parcelle AI285 a été divisée en deux nouvelles parcelles numérotées AI 814 de 16a 9 ca restant la propriété de la commune et AI 813 de 44a 91 ca échangée à Mr Dominique MUNSCH.

La valorisation des parcelles a été définie de la façon suivant par l'ONF :

- parcelle forestière AI 264 de Mr MUNSCH, 13a 80ca, à 1 223 € (sol+bois) ;
- parcelle communale AI 279, 11a 90ca, à 179 € ;
- parcelle communale AI 280, 18a 90ca, à 284 € ;
- parcelle communale AI 813, 44a 91ca, à 674 ; soit un total de 1 136 € pour les parcelles communales.

Compte tenu de la faible valeur de la soulte et d'une valorisation fluctuante du bois, il est convenu de réaliser cet échange avec une soulte nulle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité accepté l'échange des parcelles communales AI279-280-813 contre la parcelle forestière AI 264 de Mr Dominique MUNSCH tel que défini ci-dessus.

Admission en non-valeur

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal du courrier du Service de Gestion Comptable de Gérardmer concernant des états de créances irrécouvrables, après échec des tentatives de recouvrement de 2006 à 2021 :

- Factures secours sur pistes = 1 555,01 €
- Factures eau et assainissement = 10,99 €
- Facture cantine garderie = 38,70 €

Soit un total de non-valeur de 1 604,70 € à inscrire à l'article 6541.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Refuse d'inscrire en non-valeur les factures de secours sur pistes, à charge de la trésorerie de poursuivre les relances ;
- Accepte d'admettre en non-valeur et d'inscrire à l'article 6541 les sommes suivantes :
 - . Factures eau et assainissement = 10,99 €
 - . Facture cantine garderie = 38,70 €

Soit un total de 49,69 €.

Questions diverses

Mr Christian CUNY rappelle que la fibre remplace progressivement le réseau traditionnel téléphonique. Losange-fibre adressera un courrier à tous les usagers qui n'ont pas encore migré et organise une permanence avec les opérateurs commerciaux le 24 juin à la salle des fêtes de Cornimont.

Mme le Maire rappelle la réunion du mercredi 18 juin en mairie avec le Musée pour continuer la réflexion concernant la succession de la Présidence.

L'ADMR nous a adressé des remerciements suite à la revalorisation de notre participation au repas livrés aux usagers de Ventron.

Mme le Maire précise que la commune dispose d'un hôtel 5 étoiles, le Chalet Frère Joseph, inauguré le 11 juin dernier. Cet hôtel illustre parfaitement le dynamisme de notre territoire c'est une véritable fierté pour la commune et un symbole d'attractivité renforcée, contribuant à l'épanouissement des Vosges. Toutes nos félicitations à M. KEFF et M. SINGER.

Suite à notre désistement de l'entente intercommunale des activités de pleine nature et nordiques, la commune de Bussang est revenue vers nous, car sans Ventron, leur projet n'est pas réalisable. De ce fait, les investissements ont été revus à la baisse avec une répartition au nombre d'habitant et à la taxe de séjour. La tourbière de Ventron pourra être intégrée au projet qui est subventionnable à 60 %. Cette réflexion tiendra compte de l'Etude 4 saisons menée par le département, évitant ainsi les doublons. Les communes adhérentes à cette nouvelle entente sont Bussang, Le Ménil, Fresse-sur-Moselle et Ventron.

Une restitution de l'étude Protourisme pour l'Etude 4 saisons a été donnée à l'ensemble des intervenants à ce dossier. Il en ressort qu'il est primordial de remettre en service le Télésiège qui est la colonne vertébrale de toutes les activités qui pourront être pratiquées sur ce site emblématique. Mme le Maire et Mme Sylviane LAPREVOTE ont expliqué qu'il est important de ne pas écarter les vétérnats et d'intégrer le centre du village. Le Département, la communauté de commune et la commune doivent se réunir pour mettre au point un plan d'action.

Mme le Maire informe de la fin prochaine du chantier de l'Ecole, la pose du mobilier arrive début juillet. Les bonnes volontés sont les bienvenues pour le déménagement. Une inauguration sera organisée en septembre pour l'Ecole ainsi que pour la Halle et le parcours de santé. La rentrée des classes est prévue dans la nouvelle Ecole à laquelle les élèves seront mis à contribution pour lui trouver un nom. L'inspecteur de l'académie sera présent au conseil d'Ecole du 27/06/2025.

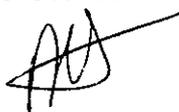
Le Feu d'artifice sera tiré à l'occasion de la crémation du la chavande de la classe 2027, soit le 5 juillet 2025. Il n'y en aura pas le 14 juillet.

Une visite sur site est à organiser pour l'implantation des nouveaux agrès du parcours de santé et de la passerelle.

Le devis pour l'entretien de la toiture de l'ancienne scierie, route de l'Ermitage, est signé, les travaux sont prévus cette fin d'année. Nous attendons les devis pour la réparation de la cheminée du Musée du Textile. Nous essaierons d'obtenir une subvention dans le cadre de la sauvegarde du patrimoine.

La séance est levée à 21h12

La secrétaire de séance,
Amélie ABEL.



Le Maire,
Brigitte VANSON.

